



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de rattachement du Collège Lucie Aubrac au classement REP+

Question orale n° 256

Texte de la question

M. Jean-Luc Fugit alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la nécessité d'intégrer le collège Lucie Aubrac et les écoles qui lui sont rattachées de la ville de Givors dans la Métropole de Lyon au classement REP+. On mène depuis le mandat précédent une politique ambitieuse en faveur de l'éducation prioritaire : dédoublement des classes de CP et CE1, petit déjeuner à l'école, réévaluation de l'indemnité d'exercice des professeurs, ou encore l'augmentation en 2022 de 4 % de l'allocation de rentrée scolaire. Beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire et M. le député sait M. le ministre très mobilisé sur ce sujet. M. le député est régulièrement en relation avec la direction et les équipes pédagogiques du collège Lucie Aubrac situé dans un quartier populaire de Givors, où il habite. Avec d'autres établissements de Givors, ville-centre de sa circonscription, ce collège est classé en REP depuis 2015. Comme beaucoup de collèges situés en REP, il y a des difficultés, il faut le dire, il faut l'assumer et il faut y apporter des réponses. Givors fait partie des communes les plus défavorisées de la Métropole de Lyon, les problématiques sociales et économiques locales sont nombreuses. M. le député salue l'engagement et le professionnalisme de la communauté éducative et de l'équipe de direction qui travaillent chaque jour à la réussite des élèves de ce collège. En 2015, le couperet tombe, le collège Lucie Aubrac ne bénéficie pas d'un classement en REP+. Depuis, la situation n'a pas évolué alors que les difficultés, elles, demeurent. Toutes les conditions sont pourtant réunies : le collège compte 63 % d'élèves boursiers ; il accueille 60 % d'élève issus des catégories les plus défavorisées ; Il compte 64,6 % d'élèves issus de quartiers classés politique de la ville ; Plus important encore, son IPS, indice de position sociale, est un des plus faibles de la Métropole de Lyon. Seuls 7 autres collèges présentent un IPS plus bas et sont, à juste titre, classés REP+. Mais on compte 9 autres collèges classés en REP+ alors qu'ils présentent un IPS plus élevé que le collège Lucie Aubrac de Givors. Il ne s'agit pas de retirer le classement REP+ à ces collèges mais il s'agit de rendre justice au collège Lucie Aubrac qui devrait lui aussi être classé en REP+. Face à cette situation, l'équipe pédagogique est fortement mobilisée depuis longtemps. M. le député a soutenu leur démarche et quelques avancées ont été obtenues, la création d'un demi-poste de CPE et d'un poste d'AED, l'organisation d'une formation de réseau de trois journées et la garantie du ratio HSA/HP inférieur à 7 %. Ces avancées sont bienvenues mais ne sont pas suffisantes au regard de la situation. Aussi, il souhaite se faire le porte-voix de la communauté éducative de Givors en lui demandant s'il va intégrer au plus vite le collège Lucie Aubrac et les écoles qui lui sont rattachées au classement REP+ pour réparer cette injustice.

Texte de la réponse

CLASSEMENT DU COLLÈGE LUCIE-AUBRAC À GIVORS EN REP+

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Fugit, pour exposer sa question, n° 256, relative au classement en REP+ du collège Lucie-Aubrac à Givors.

M. Jean-Luc Fugit. Madame la secrétaire d'État chargée de la jeunesse, nous continuons à mener depuis le mandat précédent une politique ambitieuse en faveur de l'éducation prioritaire : dédoublement des classes de CP et de CE1, petit-déjeuner à l'école ou encore augmentation en 2022 de 4 % de l'allocation de rentrée

scolaire.

Je suis régulièrement en relation avec la direction et les équipes pédagogiques du collège Lucie-Aubrac, situé dans un quartier populaire de Givors, ville centre de ma circonscription. Givors fait partie des communes les plus défavorisées de la métropole de Lyon, les problèmes sociaux et économiques y sont nombreux. Ce collège est classé depuis 2015 en zone REP – réseau d'éducation prioritaire – et non en zone REP+ – réseau d'éducation prioritaire renforcé –, ce qui est vécu comme une injustice par la communauté éducative, dont je salue le fort engagement pour la réussite des élèves. Depuis 2015, cette situation n'a pas évolué, alors que les difficultés demeurent.

Toutes les conditions sont pourtant réunies pour un classement en REP+. En effet, le collège compte 63 % d'élèves boursiers, accueille 60 % d'élèves issus des catégories les plus défavorisées et 65 % d'élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Et surtout, son indice de position sociale est un des plus faibles de la métropole de Lyon : seuls sept autres collèges présentent un IPS inférieur et sont, à juste titre, classés REP+, mais on compte neuf autres collèges classés de même alors qu'ils présentent un IPS plus élevé que le collège Lucie-Aubrac. Il faudrait non retirer ce classement à ces collèges, mais rendre justice à un collège qui devrait, lui aussi, être classé en zone REP+.

Face à cette situation, l'équipe pédagogique est fortement mobilisée. J'ai soutenu sa démarche ces dernières années, et quelques avancées ont été obtenues : création d'un demi-poste supplémentaire de conseiller principal d'éducation – CPE – et d'un poste d'assistant d'éducation – AED –, organisation d'une formation de réseaux de trois journées et garantie d'un ratio HSA/HP, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'heures supplémentaires année et le nombre d'heures postes, inférieur à 7 %. Ces avancées sont certes bienvenues, mais ne sont pas suffisantes compte tenu de la situation.

Dès lors, madame la secrétaire d'État, je souhaite ici me faire le porte-parole de la communauté éducative de Givors en demandant au Gouvernement d'intégrer au classement REP+, dès septembre 2023, le collège Lucie-Aubrac et les écoles qui lui sont rattachées.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel.

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel. Je crois, monsieur le député, que l'importance de l'école et des moyens qu'on lui donne, comme je le disais à l'instant, sont à la base même de la promesse républicaine. L'engagement de tous les gouvernements sur l'importance de l'école depuis le début du quinquennat précédent est absolument essentiel et vous en avez rappelé plusieurs exemples : le dédoublement des classes de CP et de CE1, la mise en place des petits-déjeuners gratuits – car on n'étudie pas de la même manière si on a le ventre vide –, l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté, qui n'ont pas la chance, quand ils rentrent à la maison, d'avoir des parents pour les aider à faire leur devoir et aussi au développement du dispositif « devoirs faits ». Ce sont autant d'éléments de complémentarité éducative qui doivent renforcer le projet pédagogique et les moyens tant humains que pédagogiques de l'établissement. Et c'est sur ce point que vous entendez alerter le Gouvernement par votre question.

Le collège Lucie-Aubrac de Givors scolarise plus de 500 élèves en zone REP et je transmettrai mot pour mot votre demande au ministre de l'éducation nationale pour que l'établissement soit classé en REP+ puisque cela ouvre droit à de nouveaux moyens. Nous avons également été sollicités par le collectif Lucie-Aubrac qui soutient ce projet.

M. Jean-Luc Fugit. Tout à fait.

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État. Je connais votre engagement à ses côtés, qui nous a été largement rappelé. Grâce à votre mobilisation régulière et aussi à la capacité de l'académie à y répondre, plusieurs mesures ont été prises : augmentation pérenne des moyens humains – vous avez mentionné un demi-poste

supplémentaire de CPE, et la dotation du collège a été portée à 2 CPE et 7,5 AED –, organisation de trois jours de formation supplémentaire pour aider les enseignants à construire des réponses plus collectives et assurer le renforcement du travail d'accompagnement... Mais je sais que l'essentiel de votre question peut se résumer ainsi : y a-t-il les moyens nécessaires pour répondre aux difficultés particulières de cet établissement ?

Une question complémentaire se pose également : celle de la mixité sociale au sein de nos établissements. On peut continuer à concentrer les difficultés dans certains établissements publics, mais on peut penser au contraire qu'il faut accompagner une mixité plus forte et revoir la carte scolaire. Et je sais que le ministre de l'éducation y travaille et aura l'occasion d'y revenir bientôt.

Plus que jamais, il faut soutenir les équipes pédagogiques ; elles font de leur métier un engagement, une vocation au quotidien, ne manquent pas d'ingéniosité et se mobilisent souvent de manière personnelle, pour trouver des réponses et les voies et moyens permettant aux jeunes dont elles ont la charge de s'élever, de garder espoir, y compris et surtout dans ce modèle français qui porte en lui l'essentiel.

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Fugit.

M. Jean-Luc Fugit. Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse qui laisse entendre que la situation pourrait évoluer. J'espère que ce sera le cas quand la carte des zones d'éducation prioritaires, notamment des REP+, sera revue. Je compte vraiment sur votre soutien pour que ce collège puisse bénéficier de moyens supplémentaires.

Je profite des quelques secondes qui me restent pour vous inviter, ainsi que le ministre de l'éducation nationale bien entendu, à venir rencontrer le collectif du collège Lucie-Aubrac. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur la cité éducative du territoire Givors Grigny. Hier, nous avons vu en avant-première un clip contre toutes les formes de discrimination, réalisé par des élèves du lycée polyvalent Aragon-Picasso de Givors. Peut-être aurez-vous l'occasion de venir les féliciter.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le député.

M. Jean-Luc Fugit. Le ministre de l'éducation nationale et vous-mêmes êtes les bienvenus sur notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Fugit](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 256

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2023](#)

Réponse publiée le : 29 mars 2023, page 3143

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mars 2023](#)